

ETUDE DE DIFFERENTS PROBLEMES RELATIFS AU CENTRE DE DOCUMENTATION

Après la présentation des différents rapports et les discussions qui les concernaient directement, les participants au Colloque ont abordé l'étude de différents problèmes du Rapport introductif et des autres rapports. Cette étude a porté sur quelques thèmes essentiels. D'autres questions auraient dû également être abordées. Faute de temps, il n'a pas été possible d'épuiser le sujet.

Ces discussions sur l'ensemble du problème ont porté sur

1. Le principe même du Centre de documentation

Les rapports devant exister entre le Centre interne de documentation de l'ICOMOS et les Comités nationaux. Les relations entre ce Centre et les autres Centres déjà existants.

3. Les modalités de rassemblement de la documentation pour le Centre de documentation.

4. Les problèmes de la diffusion des informations

Les modalités d'envoi d'informations.

6. Dénomination du Centre.

La longueur de ces discussions, parfois très animées, ne permet pas d'en donner un compte-rendu détaillé. Le présent chapitre se présentera donc sous la forme d'un compte-rendu schématique reflétant les idées maîtresses qui ont été émises. Ce texte a été établi sur la base du compte-rendu sténographique des séances.

1 Le Principe du Centre de documentation.

Toutes les délégations sont d'accord pour la création d'un Centre de documentation. De l'examen des rapports préalables, on peut également conclure à une unanimité en ce qui

concerne le principe. Toutefois des divergences se font jour quant à la conception du Centre, de ses fonctions, de sa mission. Le Rapport introductif prévoit un centre complet, dynamique, sans aucune limitation d'intérêt si ce n'est celle correspondant aux objectifs de l'ICOMOS. Des rapports préliminaires et plusieurs délégués adoptent la même position. Il en est d'autres par contre qui conçoivent le Centre sous un angle plus restrictif. Il convenait donc que le Colloque précise la conception à adopter.

Des interventions et discussions, il ressort que les Comités nationaux conçoivent le Centre comme suit :

A. Le Centre de documentation devrait être un centre d'orientation qui aurait pour mission de rassembler entre autres :

1. tous les répertoires nécessaires permettant de documenter le spécialiste sur tel ou tel sujet avec référence éventuelle à un autre centre.
2. un fichier central des bibliothèques permettant d'orienter le spécialiste vers telle ou telle bibliothèque possédant le document à consulter.
3. un fichier des spécialistes, des instituts et des laboratoires avec indications des spécialités et des études en cours.

Ces objectifs impliquent une collaboration permanente avec les Centres existants dans les domaines du bâtiment, des sciences administratives, de la physique, de la chimie, du droit, etc.

Il en découle également que la bibliothèque du Centre ne devra pas avoir pour but de réunir tous les livres et périodiques concernant la restauration, la conservation et la mise en valeur des monuments et des sites.

B. Le Centre de documentation aura une vocation de recherche en ce sens que les études nécessaires devront pouvoir être entreprises par des spécialistes afin de pouvoir donner une réponse aux problèmes particuliers pour lesquels on ne peut pas orienter le demandeur vers un Centre existant. Toutefois, il ne s'agit pas de recherche pure à effectuer au sein du Centre, mais de recherche "occasionnelle". Si le problème posé est important, il peut faire l'objet d'un colloque international de l'ICOMOS. Pour la solution d'autres problèmes, il devrait être fait appel à la collaboration des Comités nationaux au sein desquels les éléments de réponse pourraient être réunis. L'expérience des membres des Comités nationaux serait donc mise à contribution.

Le Centre de documentation doit constituer des

Archives en ce sens qu'il doit pouvoir posséder et mettre à la disposition des spécialistes les documents qui lui seront confiés par des organismes internationaux ou nationaux comme par exemple, ainsi que l'a signalé M. Abdul Hak, les documents de l'UNESCO concernant la Convention internationale de La Haye, les dossiers concernant les législations (secteur monuments) dans les Etats membres, les rapports des missions d'experts de l'UNESCO dans les divers pays, etc.

Il est souhaitable de se rallier aux propositions de différents Comités nationaux qui ont suggéré que soient également réunis des documents graphiques et photographiques des monuments faisant partie du patrimoine mondial.

D. Le Centre de documentation sera un centre de travail en ce sens qu'il devra réunir, avec l'aide des Comités nationaux, une collection de publications représentatives - ou rares - concernant tous les domaines de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur des monuments et des sites. Ces publications devront être répertoriées et les articles munis d'un compte-rendu critique avec l'aide éventuelle des Comités nationaux.

Tirant les conclusions de ces diverses remarques, on pourrait définir le futur centre comme le Centre de documentation et de recherche de l'ICOMOS. Cette proposition rencontre l'accord des délégués et des observateurs.

Rapports entre le Centre international de documentation de l'ICOMOS et les Comités nationaux. Relations avec les autres Centres.

C'est là un problème délicat qui a été notamment soulevé par M. Malinowski. Il est évident que ces rapports doivent exister de même que ces relations. Toutefois, leurs modalités peuvent revêtir des difficultés qu'il importe de sérier.

A. Une des premières mesures à prendre sera de dresser l'inventaire des Centres de documentation existants aux niveaux national et international et travaillant dans des secteurs connexes à ceux de l'ICOMOS. Cette proposition concerne aussi l'étude des possibilités de collaboration.

B. Suite aux interventions de Melle Odon, de MM. Salet, Van der Bruggen et Berry, les délégués estiment nécessaire de définir, en tenant compte de l'expérience des Centres existants, les normes et les systèmes de fonctionnement d'un Centre de documentation au niveau national. L'ICOMOS pourrait contribuer à la promotion ou à la création de tels Centres.

Les Comités nationaux de leurs côtés participeraient

au développement du Centre International par l'envoi de publications, de textes importants non publiés et éventuellement de documents graphiques ou photographiques concernant les monuments importants de leur pays. Ils seraient en outre appelés à collaborer aux études éventuelles entreprises par le Centre International (enquêtes, questionnaires, colloques, etc.)

Par ailleurs, les Comités nationaux trouveront des éléments de documentation devant les intéresser dans les publications de l'ICOMOS et dont le Centre aurait en partie la charge. Citons ces publications :

1. Bulletin ICOMOS devant paraître 2 à 4 fois par an et donnant des nouvelles sous forme de bref compte-rendu d'événements passés ou projetés.
 2. La revue Monumentum comportant des articles d'intérêt international et une bibliographie réunissant sous une forme systématique les données envoyées par les comités de rédaction des pays membres. La publication d'une bibliographie critique doit également être envisagée.
 3. Les Rapports des Colloques et des études menées par les Comités internationaux spécialisés à constituer.
3. Modalités de rassemblement de la documentation pour le Centre de documentation de l'ICOMOS.

Le Président et M. Berry attire l'attention sur le fait que les moyens financiers de l'ICOMOS ne permettront pas l'achat "en masse" de tous les livres et de toutes les publications et documents nécessaires. Certes, grâce aux échanges et aux contributions des Comités Nationaux, il sera possible d'obtenir un certain nombre de publications, de périodiques et de documents divers. Néanmoins, bien des éditions ne pourront être obtenues dans le cadre des échanges.

Melle Odon fait état du système mis au point par le Centre de documentation de l'ICOM et basé essentiellement sur l'apport gratuit des Centres créés par les pays-membres (envoi de catalogues, etc.) et de maisons d'éditions privées qui désirent faire connaître leurs publications par le truchement de l'ICOM. Un crédit réduit est destiné à couvrir les frais de certains abonnements manquants et pourtant nécessaires. Pour d'autres revues, seuls les articles intéressants sont photocopiés. Ce système permet évidemment de réduire considérablement le budget nécessaire. Il témoigne aussi du rôle important des comités nationaux.

M. Didier signale qu'une solution à ce problème pourrait être trouvée en établissant le siège du Centre dans le cadre d'une institution qui a un potentiel documentaire important. Mais c'est poser là en même temps le problème du siège du Centre.

M. Abdul Hak attire l'attention sur la collaboration indispensable avec les organisations internationales telles que l'UNESCO qui pourra fournir au Centre de l'ICOMOS toute une documentation déjà rassemblée.

Il est suggéré que les Comités nationaux envoient au Centre toutes les références bibliographiques aux ouvrages et aux articles parus dans leur pays respectif. Ceci entraîne le problème de la délimitation des disciplines se rapportant directement ou indirectement au domaine de l'ICOMOS et devant être couvertes par cette bibliographie.

Selon M. Abdul Hak, cette bibliographie devrait concerner entre autres : les problèmes de doctrine, de technique, de méthode, de législation.

Le Président signale que de nombreux pays estiment que les problèmes d'histoire de l'architecture et même d'histoire de l'art sur un plan plus général doivent être couverts par le Centre de documentation. A cet égard, il peut être fait référence au Rapport introductif et à d'autres rapports qui proposent un cadre très large. Il y a un certain danger à vouloir délimiter trop strictement et d'une manière définitive les centres d'intérêt qui doivent pouvoir être élargi suivant les circonstances. En outre, comme le Centre de documentation doit pouvoir aller au devant des problèmes, ainsi que l'a souligné M. Didier, il serait préjudiciable de fixer dès à présent des limites.

Vu la complexité de ce problème, le Président propose d'en confier l'étude à un Comité international de spécialistes auprès du Centre de documentation.

4. Problèmes de la diffusion des informations.

Tous les Comités, tous les délégués ont attiré l'attention sur le fait que la diffusion des informations devait être une des missions essentielles du Centre de documentation. Ce problème a d'ailleurs déjà été partiellement abordé dans l'analyse des rapports entre le Centre et les Comités nationaux (§ 2). D'autres points de vue sont ici soulevés.

a. Diffusion de la bibliographie. Elle peut être conçue sous deux aspects :

1. de manière directe selon le mode des Abstracts

et en collaboration avec les I.I.C. qui couvrent, ainsi que le fait remarquer M. Van der Bruggen, 315 périodiques. Les Comités nationaux devraient être invités à former des comités spéciaux pour la rédaction des Abstracts.

2. une bibliographie rétrospective pouvant être publiée dans Monumentum. M. Didier souligne l'intérêt des bibliographies critiques et se rapportant à des thèmes particuliers. Le Président souligne la complexité de cette question qui pourrait être examinée lors de réunions du Comité international des Spécialistes du Centre de Documentation en rapport avec le Comité international de rédaction de Monumentum.

b. Diffusion de documents et de travaux reçus.

Cette diffusion pourrait se faire systématiquement et régulièrement (par abonnement?) ou uniquement sur demande. Le président estime qu'il est trop tôt pour trancher. Momentanément, le problème pourrait être partiellement résolu grâce au Bulletin de l'ICOMOS.

c. Diffusion des études occasionnelles réalisées par le Centre. M. Didier souligne l'intérêt de ces études exigeant parfois de longues recherches. Il serait donc regrettable qu'elles restent inédites. Comme elles constituent également une des missions du Centre, celui-ci doit pouvoir les diffuser d'une manière ou d'une autre. Il est essentiel que le Centre puisse bénéficier de pouvoir se diffuser de par lui-même. Cela pose un problème budgétaire qui pourrait être résolu par un système d'abonnements ou de souscriptions.

5. Les Modalités d'envoi des informations.

Ce problème dérive directement de celui de la diffusion. Cela explique qu'il a été soulevé à diverses reprises. Il mérite cependant d'être traité séparément.

M. Philippot expose le système du Centre de Rome en montrant les différentes possibilités :

1. l'information peut être donnée par lettre et se limiter à des renseignements bibliographiques ou à donner une première orientation facilitant une première recherche.

2. l'information demande une étude particulière. Il en résulte 2 possibilités :

a. si la question s'inscrit dans le programme du Centre de Rome, celui-ci peut faire les recherches nécessaires.

b. dans la négative, le Centre de Rome oriente le demandeur vers des spécialistes susceptibles d'étudier le problème.

3. Les informations concernant un même thème ont été parfois regroupées et publiées sous forme de brochures qui ont été diffusées au début comme moyen de propagande.

De cet exposé, il a été déduit que le Centre de documentation de l'ICOMOS pourrait agir d'une manière similaire:

1. Les informations concernant de simples renseignements bibliographiques ou une première orientation ne nécessitant pas d'études spéciales seront envoyées au demandeur à titre gracieux.

2. Si la question posée demande une étude spéciale, il faudra distinguer entre les recherches pouvant aboutir rapidement qui pourront se faire aux frais du Centre et les recherches spéciales et poussées dont les frais devront être supportés par le demandeur. Si le demandeur est membre de l'ICOMOS, il paiera uniquement les frais du Centre, sinon on pourrait "vendre" le résultat de la recherche. Il faudra envisager des dispositions spéciales pour les pays en voie de développement et pour les pays où se pose un problème de devises. Certains délégués font remarquer que les Comités nationaux participeront déjà au financement du Centre par l'envoi de documentations.

Le Président fait remarquer que les "cas payants" seront exceptionnels, le Centre ayant pour mission d'informer et d'orienter si nécessaire le demandeur vers un autre Centre de documentation. De plus, avant d'entreprendre les travaux de recherches spécialisées, on peut soumettre la question aux Comités nationaux et éventuellement en faire l'objet d'un colloque international.

6. Dénomination du Centre.

Le présent colloque a pour thème le "Centre de documentation de l'ICOMOS!"

Dans son Rapport introductif, M. Didier a suggéré l'appellation de "Centre de documentation et de recherches de l'ICOMOS" qui traduit mieux la vocation que doit avoir ce centre, vocation répondant d'ailleurs aux souhaits formulés par de nombreux Comités nationaux.

Les délégués ont marqué leur accord à ce point de vue mais en spécifiant cependant qu'il ne pouvait s'agir que de recherches "occasionnelles". Cette restriction reposant en fait un aspect essentiel de la fonction du Centre, la dénomination de celui-ci devait être modifiée pour éviter toute confusion. Il a donc été proposé de remplacer le mot "recherche" par "information" et en écartant le qualificatif "scientifique" qui

pourrait prêter à confusion dans la terminologie anglaise.

Les participants au colloque, suite à ces discussions, ont donc proposé la dénomination suivante : "Centre de Documentation et d'Information de l'ICOMOS".